

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INFRA FLASH CSE

UN PROJET DE LA DIRECTION VRAIMENT PAS TOP

Dans le flash de février, nous parlions du projet de la direction de déployer un outil de déclaration des horaires de travail appelé Time Of Presence (TOP) sur les sites de Montbonnot (près de Grenoble) et du Bourget du Lac (près de Chambéry) qui regroupent environ 500 salarié-es Infra. La CGT avait alors convaincu le CSE de déclencher une expertise.

L'expertise a permis de montrer tous les défauts de cet outil maison. Capgemini n'a fait aucun effort pour faciliter la vie de ses salarié-es. Cet outil n'est pas intégré aux autres outils qu'elles. Ils doivent déjà remplir et va entraîner de leur part une saisie redondante. L'interface est peu conviviale. Le traitement des données, et notamment les

alertes qu'il remonte à posteriori, sont peu compréhensibles. Les assistantes, qui seront en première ligne, verront leur charge de travail notablement augmenter et elles n'ont vraiment pas besoin de cela !

Enfin et surtout, cet outil implémente un fractionnement du temps de repos pour les salarié-es intervenant en astreintes ou en opérations planifiées, en violation du code du travail. La direction de Capgemini prétendait même s'appuyer pour cela sur une recommandation du ministère du travail : ça a fait pschitt !

ET UN AVIS DU CSE VRAIMENT PAS TOP

Comme nous le rappelions dans le flash de mai, les salarié-es ont légalement droit à un minimum de 11 heures consécutives de repos quotidien et de 35 heures consécutives de repos hebdomadaire. L'inspection du travail a établi que Capgemini se servait abusivement de dérogations exceptionnelles définies dans le code du travail pour des cas d'urgence bien spécifiques, pour assurer la continuité normale de ses activités. La société Capgemini TS a été condamnée au pénal en première instance le 4 mai 2021 pour non-respect du droit au repos des salarié-es intervenant lors de périodes d'astreintes.

Capgemini persiste à vouloir ne pas respecter les dispositions d'ordre public en matière de temps de repos. Avec pour objectif d'augmenter encore plus ses profits, le tout au détriment de la santé des salarié-es.

Dans ces conditions, et la CGT l'a fermement dit en séance, un CSE au service des salarié-es ne pouvait que rendre un avis négatif sur ce projet de la direction. D'ailleurs, en préparatoire, il avait été acté que l'avis serait négatif. Or, qu'a voté la majorité CFDT-CFTC-FO... du CSE Infra ? un avis... favorable. Cela se passe de commentaire.

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

#SYNDIQUEZ-VOUS
CGT-CAPGEMINI.FR



COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INFRA

SUITE FLASH CSE

CYBERSÉCURITÉ : UN PETIT RETARD À L'ALLUMAGE ?

Le marché de la cybersécurité est à 2 chiffres comme ils disent, il a augmenté de 10 % en moyenne ces dernières années en France comme dans le monde. La direction de Capgemini a décidé de regrouper l'ensemble de ses activités de cybersécurité dans Infra. Après une cinquantaine de salarié-es Dems en avril, 550 salarié-es d'Appli rejoindront Infra fin 2021. Puis en 2022, ce sera au tour de salarié-es d'Altran.

Et la direction d'Infra de fanfaronner sur la création d'une entité cybersécurité « puissante et inspirante » (sic) qui va permettre à l'entreprise d'être un « acteur majeur » sur ce marché, un « leader for leaders »... La réalité est plus prosaïque : Capgemini est 3e sur le

marché français, loin derrière Orange et Atos.

Sur l'IdF, les salarié-es en cybersécurité seront regroupé-es à la Défense dans le cadre d'un partenariat public-privé qui regroupe, outre l'État, les principaux acteurs privés en cybersécurité sur le marché français, dont Thalès, Orange, Atos... Au-delà de la vitrine et de l'affichage, on peut s'interroger sur l'utilité et la finalité de ce machin, par exemple sur quels sujets les collaborations annoncées allaient se faire entre des concurrents. De plus, et c'est une habitude, la direction n'a que très peu de réponses aux questions précises des élu-e sur les aménagements de ce nouveau site.

UN PROJET QUI EN CACHE UN AUTRE

Surprise, la 2e partie du document présenté par la direction traite d'un tout autre sujet, un « modèle opérationnel de CIS-France », qui n'a rien à voir avec le transfert de l'équipe cybersécurité d'Appli vers Infra. La direction plaide sans conviction que l'un est une conséquence organisationnelle de l'autre. Mais cela ne tient pas la route : l'entité cybersécurité existe déjà dans la practice P&C. Les practices LMS et GMS seront fusionnées dans une practice unique MS qui regroupera 70 % des salarié-es d'Infra et sera découpée en 3 grandes régions géographiques, l'entité Prosodie disparaîtra... Mais la direction assure sans rire qu'il n'y aura aucun changement pour les salarié-es.

Puisque ce sont de fait 2 projets différents, la CGT demande pour chaque projet une consultation et une expertise spécifique. Elle alerte sur le fait que la motion adoptée par le CSEC décidant d'une expertise ne mentionne pas ce second projet qui ne concerne qu'Infra.

La direction répond que l'expertise pourra couvrir les 2 sujets. Cela suffit à rassurer la majorité du CSE Infra. Cette dernière vote une motion pour une seule expertise : elle veut sans doute faire faire des économies à la direction sur les expertises.

UN SITE CAPGEMINI QUI FERME : UN DE PLUS !

La direction a décidé de fermer le site Infra des Lilas à Pau et de transférer les salarié-es sur le site voisin Appli de Newton. La seule chose que la direction semble avoir prévue, ce sont les économies réalisées sur la location immobilière. Elle n'a pas anticipé les problèmes de restauration, de stationnement, etc., qui se posent déjà pour le site cible. Et surtout, la direction veut mettre en place ce qu'elle appelle le flex-office, c'est-à-dire partager 69 postes de travail entre plus d'une centaine de salarié-es (sans compter plus d'une cinquantaine de salarié-es rattaché-es qui sont en clientèle).

L'expertise demandée par le CSE a même suggéré de faire le mouvement inverse, c'est-à-dire de regrouper le site de Newton sur le site des Lilas qui, même s'il est plus ancien, compte plus d'une centaine de postes de travail. En fonction de tout cela, la CGT a jugé qu'un avis défavorable s'imposait. Pourtant, telle n'a pas été la position de la majorité du CSE Infra.

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI



facebook.com/CGTCAPGEMINI



[@CGT_Capgemini](https://twitter.com/CGT_Capgemini)



linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini



[@cgtcapgemini](https://instagram.com/cgtcapgemini)



cgt-capgemini.fr / contact@cgt-capgemini.fr

#SYNDIQUEZ-VOUS
CGT-CAPGEMINI.FR